

Faites un coup fumant : surveillez votre feu!

Qu'ils soient faits pour chasser les moustiques, se réchauffer, cuire des aliments ou simplement agrémenter une fête, les feux reliés aux activités récréatives sont à l'origine de 65 incendies de forêt, chaque année, au Québec.

Pourtant, de petits gestes simples peuvent éviter de tels événements.

Tout d'abord, avant de « prendre la clé des bois », rendez-vous au www.sopfeu.qc.ca pour connaître le danger d'incendie ainsi que les mesures préventives en vigueur dans votre région.

Si vous êtes dans une municipalité, conformez-vous à la réglementation en vigueur.

S'il est possible de faire un feu :

PRÉPAREZ Allumez-le dans un endroit dégagé, sur sol minéral. Évitez de brûler par temps venteux.

SURVEILLEZ Assurez une surveillance constante. Ayez sur place de l'eau ou des outils manuels (ex. : pelle), afin d'intervenir promptement en cas de besoin.

ÉTEIGNEZ Avant de partir, arrosez-le généreusement pour éviter qu'il renaisse de ses cendres, sous l'effet du vent.